

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1203

présenté par

Mme El Haïry, Mme Vichnievsky, M. Garcia, Mme Mette, Mme Poueyto, Mme Essayan, M. Isaac-Sibille, M. Berta, M. Hammouche, M. Pahun, M. Latombe, M. Fuchs, M. Lainé, Mme Benin, Mme Bannier, M. Balanant, M. Cubertafo, Mme Luquet, M. Ramos, Mme Deprez-Audebert, M. Joncour et Mme Florennes

à l'amendement n° 907 de la commission des finances

ARTICLE 50

Compléter cet amendement par les deux alinéas suivants :

« II. – En conséquence, compléter cet article par l'alinéa suivant :

« IV. – Le 1° du I entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023. »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à repousser l'entrée en vigueur de l'abaissement du taux de la réduction d'impôt.

En effet, lors de notre élection, nous avons porté l'engagement de « garantir aux bénéficiaires comme aux mécènes un environnement fiscal stabilisé, nous maintiendrons les avantages fiscaux sur la durée du quinquennat ». Nous nous étions engagé à cela, et c'est ce à quoi vise cet amendement.